

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017- 19 h 00**

Le deux octobre deux mil dix-sept à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 25 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 (+ 1 pouvoir)

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme Monique RUBICHON, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. SOTON Emmanuel, Mme BRUN Catherine, Mme BROC Stéphanie, Mme CLUZE Annie, Mme DAUSSY Florence, M. Jean-Pierre RIFFARD.

Absents excusés : Mme BONGARD Gwenaëlle a donné pouvoir à Mme LANDEFORT Christelle
M. TRAVERSIER Richard, M. OLLIER-FAURE Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 10.2017 - DELIBERATION N° 01 : Convention de fourrière avec la SPA du Nord Isère – Exercice 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de fourrière établie par la SPA du Nord Isère pour l'année 2018.

Le montant de la redevance demandée s'élève à 0.35 € par an et par habitant. Pour l'année 2017 ce montant était de 0.30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier à la SPA du Nord Isère le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour l'année 2018 pour un montant de 461.30 € (1318 habitants x 0.35 €)
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

Vote : Pour 11 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 10.2017 - DELIBERATION N° 02 : Extension des locaux des services techniques – Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 7 lots séparés des travaux d'extension des locaux des services techniques.

Un appel d'offres a été lancé et la commission a procédé à l'ouverture des plis le 19 septembre 2017. Monsieur le Maire communique le tableau des analyses d'offres tel qu'il lui a été remis par le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle les critères de jugement des offres : 40 % des prestations et 60 % sur la valeur technique et références.

Le rapport d'analyses des offres propose de retenir les entreprises suivantes par lots :

- Lot n°1 Gros-œuvre : Entreprise GIRAUD-MARCHAND.....52 631.88 €
- Lot n° 2 Charpentes, couvertures, extension : Euro charpentes OLIVEIRA.....32 918.47 €
- Lot n° 3 Charpente, couverture, bardage hangar : SAS BECT.....18 088.00 €
- Lot n° 4 Menuiseries extérieurs : SAS BECT.....6 580.00 €
- Lot n° 5 Peinture : Entreprise GAY-MERY.....1 479.85 €
- Lot n°6 Façades : ETS ERDIK.....5 698.25 €

- Lot n° 7 Electricité : GENIN.....8 362.00 €
- **TOTAL.....125 758.45 €**

Après avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour que les entreprises suivantes soient retenues :
 - Lot n°1 Gros-œuvre : Entreprise GIRAUD-MARCHAND.....52 631.88 €
 - Lot n° 2 Charpentes, couvertures, extension : Euro charpentes OLIVEIRA.....32 918.47 €
 - Lot n° 3 Charpente, couverture, bardage hangar : SAS BECT.....8 088.00 €
 - Lot n° 4 Menuiseries extérieurs : SAS BECT.....6 580.00 €
 - Lot n° 5 Peinture : Entreprise GAY-MERY.....1 479.85 €
 - Lot n°6 Façades : ETS ERDIK.....5 698.25 €
 - Lot n° 7 Electricité : GENIN.....8 362.00 €
 - **TOTAL.....125 758.45 €**
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Vote : Pour 11 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 10.2017 - DELIBERATION N° 03 : Contrat de maitrise d'œuvre concernant la restructuration et l'extension de la salle Culturelle, Installation d'une cuisine et d'un office, mise aux normes d'accessibilité PMR

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte PB CONSULT Patrick BRIATTE, concernant la restructuration et l'extension de la salle Culturelle, l'installation d'une cuisine et d'un office, mise aux normes d'accessibilité PMR.

Le montant de sa prestation s'élève à **5 000.00 € HT pour la phase 1** avec une tolérance de plus ou moins 5 %.

Ce montant sera déduit du montant global des honoraires, lors de la signature du contrat d'exécution, à savoir : Maitrise d'œuvre 8% + OPC 2% + Economiste 2% du montant total des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de ce contrat
- Autorise le Maire à signer le contrat de maitrise d'œuvre pour l'opération citée en objet

Vote : Pour 11 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 10.2017 - DELIBERATION N° 04 : Recensement de la population 2018 – désignation du coordonnateur communal de recensement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 18 Janvier au 17 février 2018. La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- Décide de désigner comme coordonnateur communal de l'enquête INSEE à mener, Monsieur PAYEN Raymond, Maire, et qui aura comme appui (équipe encadrante éventuelle des agents recenseurs, en charge de l'enquête de recensement) : Madame Nathalie GIROUD.

Vote : Pour 11 +1 (pouvoir) Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a) Aire de repos des Fauries : Avancement de l'aménagement de l'aire de repos. Il ne reste plus que la pose des tables et des bornes lumineuses.

Réception des travaux à prévoir. Emplacement des poubelles à revoir (entourage esthétique).

b) Cimetière de la Baudière : travaux réceptionnés

c) Cimetière de la Baudière : projet de columbarium. La Mairie va demander des devis

d) Proposition d'augmentation des tarifs des concessions au cimetière :

- 150.00 € pour 30 ans (70 € actuellement)

- 250.00 € pour 50 ans (100 € actuellement)

A confirmer lors du prochain conseil.

e) Maison BERNE : M. Alain FRANCOIS, architecte, travaille actuellement sur le projet. Le permis de construire sera déposé mi-octobre.

f) Projet de pose d'un panneau lumineux. Tarifs allant de 7 000.00 € à 16 000.00 €. Projet différé.

g) M. le Maire a rencontré, dernièrement, un prestataire concernant la diffusion d'informations d'urgence auprès d'habitants de la Commune. Le tarif est le suivant : 1250.00 € HT pour la création du fichier et un abonnement annuel de 1000.00. € (Pour les communes de 10000 à 2000 habitants).

Période de réflexion de 6 mois.

h) Inauguration de la Maison de santé à ST MARCELLIN le samedi 7 octobre.

i) Repas du CCAS le jeudi 23 novembre prochain.

j) Point sur le forum des associations de la Commune.

k) Point sur le recensement de la population. Le recensement aura lieu du 18 janvier au 18 février 2018. Les administrés pourront rendre l'enquête soit par papier soit par internet.

l) Information sur les rythmes scolaires.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.